

Monsieur M. Denys Robiliard  
Député du Loir-et-Cher  
Rapporteur de la mission sur la Santé mentale et l'avenir de la psychiatrie  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris SP

Nanterre, le 15 avril 2013

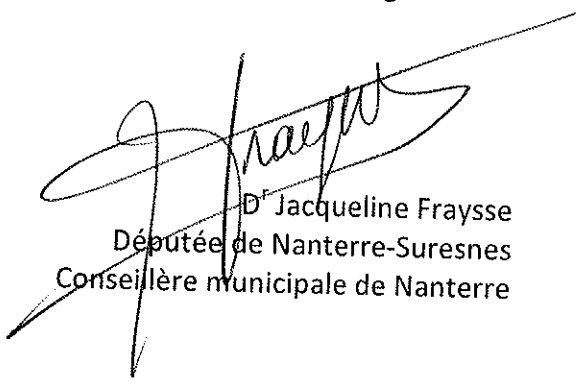
Cher collègue,

J'ai été interpellée à plusieurs reprises par monsieur André Britton, que vous avez auditionné le 21 mars dernier en tant que représentant du collectif « Mais c'est un homme », et qui intervient au nom du Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA).

Monsieur Britton semble craindre que le rapport qui parachèvera nos travaux omette de mentionner la question prioritaire de constitutionnalité du 20 avril 2012 déposée par le CRPA, et qui est à l'origine de la remise en cause de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Je fais confiance à votre rigueur et à votre souci de l'objectivité pour créditer le CRPA de cet apport.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



D<sup>e</sup> Jacqueline Fraysse  
Députée de Nanterre-Suresnes  
Conseillère municipale de Nanterre